

Gendarmerie nationale camerounaise

Année de création : 1960

Ministère de rattachement : ministère de la défense

Statut du dirigeant : secrétaire d'Etat

Adresse du siège ou de l'état-major central

Gendarmerie Nationale du Cameroun BP: 1632 Yaoundé, Cameroun

Site web : <https://www.mindef-online.cm/>

<https://www.facebook.com/gendarmerienationaleducameroun/about>



Histoire de l'Institution

Avant l'indépendance, la gendarmerie française s'implante le 4 janvier 1920 à Douala au Cameroun, ancienne colonie allemande. Entre 1934 et 1939, l'effectif passe de 8 à 26 gendarmes. Le détachement prend une part active à la répression des émeutes de Douala les 24 et 25 septembre 1945. En 1947 le détachement est divisé en 3 sections pour un total de 18 brigades et postes. En 1949, le décret du 23 août crée le détachement de gendarmerie de l'AEF-Cameroun. Les sections sont divisées en 30 brigades. Les années qui précèdent l'indépendance se caractérisent par plusieurs troubles violents.

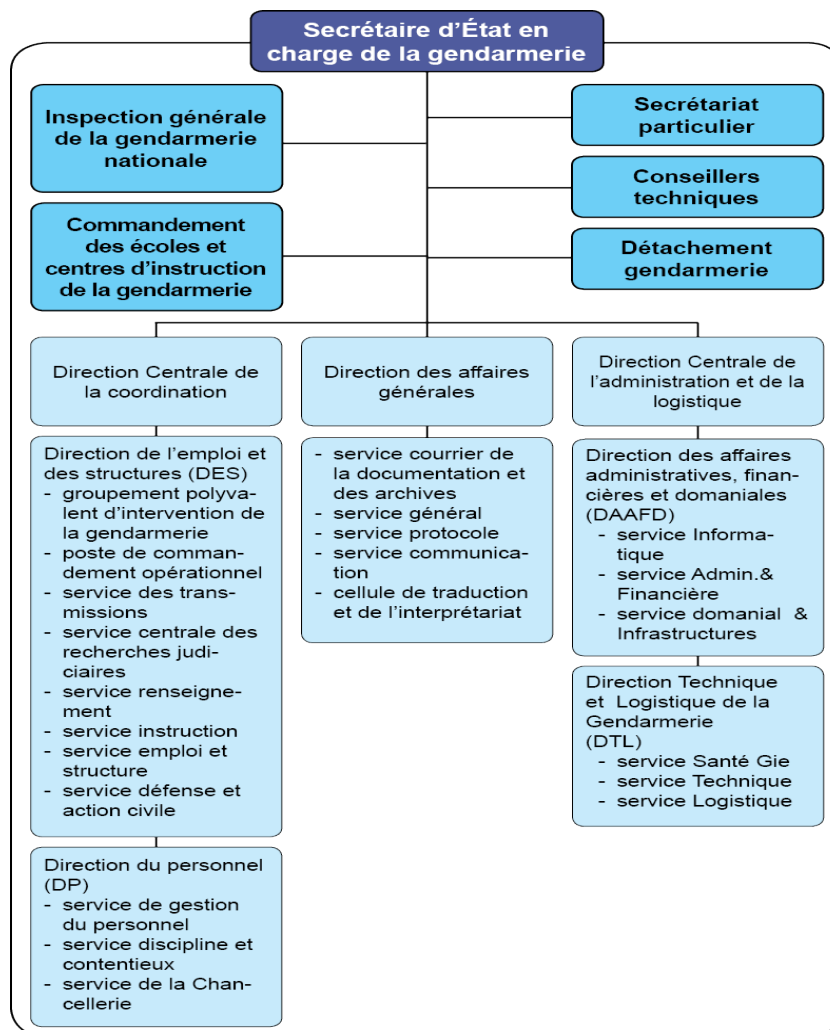
À l'indépendance, la Gendarmerie nationale camerounaise est constituée le 1^{er} avril 1960 par la fusion du corps des auxiliaires de gendarmerie, de la garde camerounaise et du corps des gardes auxiliaires. Elle compte alors un effectif de 2 000 hommes. L'ordonnance n° 60/20 du 22 décembre 1960 et le décret n° 60/280 du 31 décembre 1960 fixent son organisation et ses missions.

En 1983, le décret n° 83/355 du 20 juillet crée une inspection générale à la délégation générale à la Gendarmerie nationale. La gendarmerie camerounaise est réorganisée par

le décret n° 83/569 du 12 novembre 1983 et le décret n° 2001/181 du 25 juillet 2001. La devise de la gendarmerie camerounaise est : « Honneur et Fidélité ! ».

Organisation

Administration centrale



Organisation territoriale

- 5 régions de gendarmerie (RG) : Yaoundé (RG1), Douala (RG2), Garoua (RG3) et Maroua (RG4), Bamenda (RG5).
- 11 légions de gendarmerie.
- 5 groupements de gendarmerie territoriale.
- 71 compagnies de gendarmerie.
- 486 brigades.
- Postes de gendarmerie.
- 7 groupes d'escadrons de gendarmerie mobile, 38 escadrons.
- 26 pelotons routiers motorisés.
- 11 COG (1 par légion).



Formations spécialisées

- Le commandement des écoles et centres d'instruction de la gendarmerie.
- Le groupement polyvalent d'intervention de la Gendarmerie nationale (GPIGN).
- 3 groupes d'escadrons de gendarmerie mobile, 26 escadrons, 115 pelotons mobiles.
- 5 groupements de circulation routière avec 25 pelotons routiers motorisés.
- Le groupe d'escadrons d'intervention du Secrétaire d'État à la Défense spécialement chargé de la gendarmerie (GEI/SED).
- La musique de la gendarmerie (une batterie fanfare, une harmonie, un orchestre).
- Un centre opérationnel de la gendarmerie (COG) par légion traite gratuitement les appels de détresse par téléphone

Missions

Conformément aux articles 2 et 3 du décret n°2001/181 du 25 juillet 2001, la gendarmerie camerounaise assure des missions :

- de police judiciaire (veiller à la sécurité des personnes et des biens, constater les infractions, rassembler les preuves, rechercher les auteurs et complices et le cas échéant les déferer au parquet, exécuter les commissions rogatoires des autorités judiciaires, notifier les actes de justice, exécuter les mandats et décisions de justice...);
- de police administrative (maintenir l'ordre, assurer la tranquillité du pays et la police de la route, surveiller les ports et les aéroports, contrôler des populations flottantes, signaler les épidémies et les épizooties et surveiller le respect des mesures sanitaires, intervenir lors des inondations, des incendies, des éboulements...);
- de police militaire ;
- de défense du territoire ;
- de participation aux opérations extérieures ;
- de concours aux diverses administrations.



Ressources humaines

La gendarmerie camerounaise compte 16 000 personnels. Le recrutement des officiers se fait au niveau du baccalauréat et de la licence. Le recrutement des sous-officiers se fait au niveau probatoire (diplôme équivalent entre le BEPC et le baccalauréat français). Le recrutement féminin est ouvert depuis 1984. Une partie du personnel a un statut militaire, une autre partie un statut civil. Il n'y a pas d'appelés du contingent.



Organismes de formation

- École militaire interarmes et école d'application des officiers de la gendarmerie de Yaoundé.
- Commandement des Écoles et Centres d'instruction de la Gendarmerie (CECIG) qui regroupe :
 - l'École d'application des officiers de la gendarmerie (EOGN du Cameroun) à Yaoundé,
 - le Centre de perfectionnement de la police judiciaire (CPPJ),
 - 1 École de sous-officiers de gendarmerie,
 - 1 Centre d'instruction,
 - le Centre de Perfectionnement aux Techniques de Maintien de l'Ordre (CPTMO).
 - l'École Internationale des Forces de Sécurité (EIFORCES), créée en mai 2008 à Awaé (école indépendante qui accueille des policiers et des gendarmes).



Liens avec la gendarmerie française

Coopération

La gendarmerie camerounaise a des relations de coopération suivies avec la France.

Missions extérieures

Elle participe à plusieurs missions sous mandat de l'ONU (MINUSCA en République Centrafricaine, MINUSCO en République démocratique du Congo).

La gendarmerie camerounaise appartient à l'Organisation des gendarmeries africaines (OGA).

